



NOTATIONS 2021 : LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE EST UN DROIT !

Après six années consécutives de gel des salaires, la Direction de la SA SNCF soumet à nouveau le déroulement de carrière des cheminots à ses objectifs de « performance économique ».

Clé de voûte de sa stratégie, la réduction de la masse salariale se matérialise déjà par de nombreuses suppressions d'emplois, peu d'embauches et des salaires en berne.

Il est temps pour la Direction de mettre fin à cette politique de déclin !

La Fédération CGT des Cheminots exige que l'exercice de notations 2021 marque une amélioration sensible du déroulement de carrière des cheminots.

La Direction poursuit le recours à la sous-traitance, à l'externalisation et intensifie le « faire-faire » qui contribuent à la diminution de l'effectif du collège exécution, dont les grilles rapetissent jusqu'à impacter fortement le déroulement de carrière des cheminots.

C'est d'ailleurs ce qui conduit la Direction à fondre les notations exécution d'e-SNCF et des Directions Transverses au groupe d'OPTIM'SERVICES, dont les emplois sont par ailleurs fortement menacés par la dématérialisation des Facilités de Circulation des ayants-droit. 90 de postes, majoritairement de l'exécution, sont menacés de suppression.

C'est un constat implacable que l'attribution de quelques qualifications D supplémentaires ne saurait compenser.

Elle ne concerne qu'une infime partie des cheminots de l'exécution, la majorité est laissée pour compte !

Concernant les notations « maîtrises », la CGT dénonce une nette augmentation de missions « managériales » dès lors que le cheminot accède à la qualification D.

La CGT rappelle que la qualification D reconnaît l'expertise et l'expérience acquises par le cheminot. L'agent qualification D doit être un appui métier au sein du collectif de travail. La responsabilité de dirigeant relève du collège cadre.

De plus, la Direction, au prétexte d'une conjoncture économique difficile, organise une nouvelle baisse du nombre de niveaux à attribuer allongeant, par conséquent, le délai moyen de passage au niveau 2. En opposition aux choix de la direction, la CGT revendique le passage automatique sur le niveau 2 d'une qualification au bout de 7 ans contre 14 ans à ce jour.

La Fédération CGT exige des mesures équivalentes pour les agents relevant du RHO254 (contractuels).

*Le faible effectif exécution des nouveaux périmètres e-sncf et DT ne permettant pas de bâtir une circonscription de notations, la Direction décide, sans concertation avec les élus, de les reverser à la circonscription Optim'Services.



Pour les notations de cette année, vos délégués de commissions sont :

Collège Exécution

Titulaires	Suppléants
Séverine Laffitte sev.laffitte@orange.fr 06 77 68 39 84	Aymeric Da Silva aymeric.dasilva@yahoo.fr 06 30 90 00 35
Valérie Schmitt valerie.schmitt@sncf.fr 06 79 12 74 42	Johanna Verdol (APF) johanna.verdol@sncf.fr 06 59 43 50 14

- ✓ Date limite d'envoi des réclamations : Le 16 mars 2021
- ✓ Date de la commission de notations : Le 25 mars 2021 à 14h.

Collège Maîtrise

Titulaires	Suppléants
Réjane Mansencal rejane.mansencal@sncf.fr 06 83 50 65 12	Fatiha Boudjadi fatiha.boudjadi@sncf.fr 06 61 54 99 05
Nathalie Laloi nathalie.laloi@sncf.fr 07 77 38 81 14	Cécile Madaschi madaschicecile@gmail.com 06 29 90 17 85

- ✓ Date limite d'envoi des réclamations : Le 05 mars 2021
- ✓ Date de la commission de notations : Le 18 mars 2021 à 14h.

Les réclamations sont à nous adresser **signées** pour être recevables, par mail ou courrier papier.

Réglementairement, seules les réclamations transmises par vos délégués à la Direction sont examinées par la commission de notations.

Important : L'interdiction de transmettre les listings aux cheminots perdure et pénalise la parfaite information sur le positionnement dans la grille.

Cependant, le temps moyen passé sur une PR, sur une qualification ou sur un niveau, est si élevé que les cheminots peuvent, TOUS, légitimement rédiger leurs réclamations à leurs délégués.

Sachant qu'une réclamation pour la Position de Rémunération supérieure n'empêche pas de réclamer également pour la qualification supérieure ou le niveau 2 de la qualification.

Vos délégués CGT s'engagent à défendre votre demande et à **vous contacter personnellement** pour vous informer des raisons avancées par votre hiérarchie pour motiver son refus si tel était le cas.

Vos délégués de commissions CGT, votre syndicat CGT de proximité, les militants CGT sont à votre disposition pour les renseignements et l'aide dont vous pourriez avoir besoin dans la transmission de vos réclamations.